

## APPEL À CANDIDATURES

Pour la désignation de 2 membres de la Ligue Nationale de Boxe Professionnelle

### Représentants des familles de la Boxe Professionnelle

La Ligue Nationale de Boxe Professionnelle (LNBP), conformément à son règlement intérieur voté lors de l'Assemblée générale de la Fédération Française de Boxe (FFBoxe) du samedi 9 juin 2018, est notamment composée de :

**Neuf membres désignés par le Comité directeur de la FFBoxe, après appel à candidatures, parmi lesquels doivent obligatoirement figurer :**

- a. *Un Entraîneur breveté d'Etat ;*
- b. *Une personnalité qualifiée ;*
- c. *Un organisateur professionnel de Boxe ;*
- d. *Deux représentants de clubs disposant de boxeur(s) professionnel(s) ;*
- e. *Deux boxeurs professionnels (dont un en activité) ;*
- f. *Un juge-arbitre international de boxe professionnelle ;*
- g. *Un médecin intervenant au niveau de la boxe professionnelle ;*

**Suite à l'appel à candidatures du 5 Mars 2025, le Comité Directeur de la FFBoxe, du 4 Juillet 2025, a validé les membres pour les familles suivantes :**

- a. *Un Entraîneur breveté d'Etat ;*
- b. *Une personnalité qualifiée ;*
- c. *Un organisateur professionnel de Boxe ;*
- d. *Deux représentants de clubs disposant de boxeur(s) professionnel(s) ;*
- e. *Un boxeur professionnel (qui n'est plus en activité) ;*
- f. *Un juge-arbitre international de boxe professionnelle ;*

**Aussi, afin de finaliser la composition de la LNBP, et respecter l'échéance du 31 Août 2025 pour la désignation des membres de la LNBP (Art. 6 du Règlement Intérieur de la LNBP), il a été décidé de relancer un appel à candidatures pour la désignation de 2 membres représentant les familles, ci-dessous, de la boxe professionnelle au sein de la LNBP.**

- e. *Un boxeur professionnel (en activité) ;*
- g. *Un médecin intervenant au niveau de la boxe professionnelle ;*

**FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE BOXE**

Tour Essor - 14 rue Scandicci  
93508 PANTIN CEDEX  
France  
Tél. : 01 49 42 23 72  
Fax : 01 49 42 28 79  
[www.ffboxe.com](http://www.ffboxe.com)

La désignation aura lieu lors d'un Comité Directeur de la FFBoxe, qui se tiendra au moins 15 jours après date de clôture du dépôt des candidatures, fixée au Jeudi 14 Août 2025.

Les candidat(e)s qui souhaiteraient répondre au présent appel à candidatures, au titre d'une des familles ci-dessus énumérées, doivent le faire dans les conditions suivantes :

1. Les dossiers de candidature devront être adressés sous pli cacheté :
  - soit par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception,
  - soit par remise en mains propres contre décharge, du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30, à l'adresse suivante :

**Fédération Française de Boxe  
Candidature LNBP  
A l'attention de Mesdames  
Françoise RABIA et Flora PILI  
14 rue Scandicci  
93508 PANTIN CEDEX**
2. La date limite **de réception** des candidatures est fixée au **Judi 14 Août 2025 à 12h**, sous peine d'irrecevabilité.
3. La candidature doit comprendre, sous peine d'irrecevabilité :
  - Une lettre de motivation ;
  - Le document joint au présent appel à candidatures et dénommé « *Acte de candidature* », dûment complété et signé ;
  - Tous justificatifs nécessaires au titre du **3) de l'article 4.1 du Règlement intérieur de la LNBP** (cf. document annexé)
4. Les candidat(e)s sont invité(e)s à prendre connaissance du Règlement intérieur de la LNBP et plus particulièrement de ses articles 4 et 5, qui fixent respectivement la composition et les modalités de désignation des membres de la LNBP.

A ce titre, il est notamment rappelé,

**4.1** que les conditions de recevabilité des candidatures pour les familles concernées, par le présent appel à candidatures, sont les suivantes :

- e. **Boxeur professionnel (1)** : être en activité au jour du dépôt de la candidature.
- g. **Médecin intervenant au niveau de la boxe professionnelle** : ne peut être le médecin siégeant au Comité Directeur de la FFBoxe.

### 5.1 : Critères de Désignation

- Peuvent siéger au sein de la LNBP :
  - Être majeurs ;
  - Être titulaires d'une licence, **de la saison en cours**, délivrée par la FFBoxe au jour du dépôt de leur candidature (Jeudi 14 Août 2025) ainsi qu'au jour de leur nomination et jouissant de leur capacité civile et de leurs droits civiques.
  
- Ne peuvent siéger :
  - Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
  - Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
  - Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction disciplinaire d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

**Chaque candidat(e) doit préciser distinctement la famille au titre de laquelle il/elle postule, sous peine d'irrecevabilité** (et il/elle doit être titulaire d'une licence délivrée par la FFBoxe au jour du dépôt de leur candidature).